

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

N°2019- CC-2S- DSCT-08

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Vendredi 29 du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations « Jacques GILLOT », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Maguy THOMAR - MM. Cédric CORNET - Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER (Procuration à Teddy MARY) - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LPTES (Procuration à Valérie HUGUES) - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY.

ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : PRISE EN CHARGE DES TITRES DE TRANSPORT DE L'EQUIPE LAUREATE DU PROJET DE CO-DESTINATION « RIVIERA DU LEVANT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 I-1° ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi Notre, notamment son article 68 ;

Vu la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-44 portant Prise de la compétence « Promotion du tourisme » en date du 22 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

Vu la Convention signée entre la CARL et la Société NANIRONI, représentée par Madame Catherine COSAQUE, relative à l'accompagnement de la CARL en vue de l'élaboration d'un projet de coopération destiné à expérimenter une approche marketing originale à destination de la clientèle touristique québécoise ;

Considérant l'avancée de ce projet prévoyant à terme l'organisation d'un séminaire de restitution de l'ensemble des travaux conduits en partenariat avec l'Université du Québec et notamment la Chaire Transat ;

Le Conseil Communautaire,

DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : D'assurer à hauteur de 10 713 € (dix mille sept cent treize euros) la prise en charge de la délégation québécoise composée comme suit :

- Rodney BOUTIN, étudiant
- Léna GALLO, étudiante
- Justine FAVEL, étudiante
- Loréa GOUDOUR, étudiante
- Véronique BOUCHER, étudiante
- Marc-Antoine VACHON, Professeur.

Article 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cette dépense ;

Article 3 : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 29 Mars 2019

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

